

2 - La coopération transfrontalière thématique



La santé

Coopération transfrontalière sanitaire et médico-sociale : frontière italienne

La coopération transfrontalière sanitaire sur la frontière franco-italienne se caractérise par des projets qui impliquent non seulement de grands pôles urbains (peu nombreux) mais également quelques hôpitaux locaux de zones alpines faiblement peuplées. L'essentiel de cette coopération est malgré tout réalisé entre la Côte d'Azur et la Riviera du Ponente.

A l'instar de la coopération sanitaire franco-suisse, la plupart des projets de coopération transfrontalière sanitaire ont émergé au programme Interreg II.

On note enfin qu'à l'époque de l'enquête, la majeure partie des actions recensées n'était pas achevée mais plutôt dans une phase de mise en place.

Outre le CH d'Annecy dont les actions trinationales ont été détaillées pour la carte "frontière franco-suisse", Nice est le principal foyer français à entretenir des projets de coopération transfrontalière sanitaire avec l'Italie.

Le CHU de Nice s'est lancé dans la réalisation d'un réseau transfrontalier de télépathologie dans le domaine de cancérologie, l'anatomo-pathologie et l'ophtalmologie. Ce projet qui comporte un volet "prise en charge de patients frontaliers" et un aspect "recherche" a pour objectif d'harmoniser les attitudes de prévention, de dépistage, de stratégie de diagnostic, de traitement et de soins, l'élaboration d'un dossier médical commun partagé par le secteur médical, l'amélioration de la qualité des soins par la mise en place d'un programme d'assurance qualité. Le projet vise également le développement de l'épidémiologie des cancers et la progression de la recherche en oncologie. Les partenaires italiens sont les provinces d'Impéria et de Savone et le Centre de recherche contre le cancer de Gênes.

La cancérologie fait également l'objet d'une coopération entre le Centre niçois de lutte contre le cancer Antoine Lacassagne et le CH de Cuneo, où l'on assiste à

l'instauration de consultations spécialisées, la mise à disposition de personnel médical, des échanges de prestations, des protocoles médicaux communs et une co-organisation de séminaires scientifiques européens.

Toujours sur le pôle niçois, on note l'opération (achevée) de coopération transfrontalière sanitaire en matière de formation initiale entre le CHU de Nice et le CH d'Impéria où des échanges d'étudiants infirmiers ont lieu sous forme de stages croisés portant sur la politique de santé du pays d'accueil.

La coopération transfrontalière sanitaire se développe également en milieu alpin où l'accueil des personnes âgées semble être le dénominateur commun. Citons la coopération entre l'hôpital d'Aiguilles et le CH de Torre Pellice où une convention de partenariat a été mise place afin de développer une meilleure prise en charge des personnes âgées (formation conjointe des personnels administratifs et soignants en langue, techniques de soins, rapprochement des méthodes de prise en charge à domicile des personnes âgées...).

Une action dans le même domaine de la gériatrie est menée entre le syndicat inter-hospitalier de la Vésubie et la maison de retraite d'Entracque (Italie) où l'on assiste à des échanges de résidents et d'agents de service entre les deux structures.

Enfin, dans un tout autre domaine, une réflexion est menée sur la création d'une centre de périnatalité pour l'agglomération transfrontalière Menton-Vintimille dans une optique de création d'un service de proximité au profit des besoins des usagers frontaliers. En effet, ces deux territoires frontaliers sont menacés de fermeture de leur maternité, ce qui aboutirait à laisser un bassin de 70 000 habitants sans infrastructure périnatale. Ce projet illustre bien la nécessaire prise en compte par les services sanitaires centraux des décisions prises dans la partie étrangère d'un bassin de vie transfrontalier afin d'éviter les situations aberrantes.